



## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- ~~modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est **Monsieur GIORGOULIS Nicolas**  
demeurant à ~~dont les bureaux se trouvent à~~ **6200 CHATELET, Rue de Presles 111**

Le terrain concerné est situé à **6200 CHÂTELET, rue de Presles n° 111 et cadastré Bouffioulx (4) section C n°s 177G2, 177F2 et 177A2**

Le projet consiste en la **pose de clôture en béton et d'un carport**

et présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :**

**Page 66 point 8.2.2. les clôtures formées de dalles et de poteaux de béton lisse, de teinte gris clair, soigneusement mis en oeuvre et parfaitement alignées et d'aplomb.**

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 15 juin 2018 au 29 juin 2018 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le **31 MAI 2018**  
Le Directeur général,



Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,  
(délégation du 07/12/2012)

Christophe LANNOIS

Françoise ABAD GONZALEZ